

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENTREE EN PROCEDURE DE SAUVEGARDE DE PLUSIEURS ENTITES DU GROUPE RESIDE ETUDES

Le 5 décembre 2023

A compter du 4 décembre 2023, le Tribunal de Commerce de Paris a placé sous le bénéfice de la sauvegarde les neuf entités suivantes du Groupe Réside Etudes :

- Reside Etudes Investissement
- Reside Etudes Exploitation
- Reside Etudes Gestion
- L'YSER
- Résidences Services Gestion
- Reside Etudes Apparthotel
- Réside Etudes Seniors
- RE Franchise Chessy
- Relais SPA Val d'Europe

La tension sur les marchés a conduit les investisseurs financiers à resserrer les conditions de maturité, de taux et de renouvellement des opérations en cours, ce qui était susceptible de mettre en péril le Groupe à brève échéance.

Afin d'éviter un risque imminent de liquidité, la procédure de sauvegarde s'est imposée comme la solution pour restructurer et rééchelonner la dette financière des diverses entités.

Cette procédure permet au cours d'une période de six mois renouvelable, d'engager, pour les entités concernées, une négociation avec les partenaires financiers afin de trouver les solutions adaptées.